

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint de Fleetinvest (MIG Motors) par Zilverpijl (groupe Ghistelincx) et United NRJ

Le 19 octobre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle conjoint de Fleetinvest (MIG Motors) par Zilverpijl (groupe Ghistelincx) et United NRJ.

La concentration a été notifiée le 29 septembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Zilverpijl NV est une société holding belge comprenant les différentes sociétés d'exploitation du groupe Ghistelincx. Ce groupe est actif dans la vente de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers et de camions neufs et d'occasion, dans l'entretien et la réparation de ces véhicules, dans la vente de pièces détachées et dans la réparation de carrosseries. Le groupe Ghistelincx distribue la marque Mercedes-Benz en Belgique et dispose de huit succursales dans les provinces de Flandre orientale, de Flandre occidentale et du Hainaut.

United NRJ BV est un holding familial belge qui investit dans les petites et moyennes entreprises. United NRJ a des intérêts dans Fleetinvest et dans des activités telles que l'immobilier et la vente en gros de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.

Fleetinvest NV est active sous le nom de MIG Motors dans la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs et d'occasion, dans l'entretien et la réparation de ces véhicules, dans la vente de pièces détachées et dans les travaux de carrosserie. MIG Motors distribue les marques Volkswagen, Volkswagen CVI, Audi, CUPRA, SEAT et Škoda en Belgique. MIG Motors possède neuf succursales dans la province de Flandre orientale.

Les activités du groupe Ghistelincx et de MIG Motors se chevauchent dans la province de Flandre orientale et concernent les marchés (i) de la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs et d'occasion, (ii) de l'entretien et de la réparation de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers, et (iii) des travaux de réparation de carrosserie pour voitures particulières et véhicules utilitaires.

Dans sa décision du 19 octobre 2023, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Damien Gerard
Auditeur général
Tél: + 32 (2) 277 76 57
Courriel: damien.gerard@bma-abc.be
Site internet: www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).